SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE de BIARRITZ
A.V.A.P.
Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

CARTE DU PATRIMOINE A PROTEGER
Plan réglementaire
DOSSIER DE CREATION

AVAP CREEE LE 12 février 2020
(par Délibération du Conseil Municipal)

GHECO Urbanisme, B. WAGON - C. JAFFRE
Clémence TEULE, paysagiste
Maialen MINTEGUI, paysagiste
GEOCIAM Environnement
Service Urbanisme - Ville de Biarritz

Date : 5 décembre 2019

Echelle : 1/5000e

03

PLAN D'ENSEMBLE

- Périmètre de l'A.V.A.P.
- Limite de secteur
- Site classé - non soumis aux prescriptions de l'A.V.A.P.
- Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques
- Sol protégé au titre des Monuments Historiques
- Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier (1ère catégorie)
- Patrimoine bâti typique ou remarquable (2ème catégorie)
- Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement (3ème catégorie)
- Immeuble non repéré comme patrimoine architectural
- Clôture à conserver en mur
- Clôture à maintenir en mur
- Clôture à conserver ajourée
- Clôture à maintenir ajourée
- Clôture par haie à maintenir
- Ordonnancement urbain à respecter
- Passage public ou privé à maintenir
- Elément architectural particulier
  - Po Piliers, Portail, Porche, Porte
  - Es Escalier
  - Sc Sculpture
  - Cx Croix
- Espace minéral protégé
- Espace public urbain protégé
- Jardin d'agrément
- Parcs et jardins
- Masse boisée
- Arbre isolé remarquable
- Arbres alignés

Pour information :

- Pignon sur rue

N

Mètres
0 62,5 125 250 375 500